

FORMATION BASES DE DONNÉES : L'ESSENTIEL

La formation Bases de données : L'essentiel sur 2 jours a pour principal objectif de vous familiariser avec les enjeux et solutions offertes par les bases de données, afin de pouvoir les utiliser. De l'introduction globale aux bases et SGBD à la présentation des langages de requêtage en passant par la modélisation de données, vous aurez une vue d'ensemble des connaissances fondamentales concernant les bases de données

PROGRAMME

1/ Historique : l'évolution des bases de données

- Au commencement, le tout fichier
- Naissance du besoin de centraliser les traitements de fichiers
- Vers l'avènement des systèmes de gestion centralisés
- La progressive externalisation des processus métiers
- L'apparition du client-serveur applicatif

2/ SGBD : Introduction au système de Gestion de Bases de Données

- La notion de briques constitutives
- Connaître le(s) langage(s) de requêtage
- Appréhender les contraintes d'utilisation

3/ Modéliser ses données : Concept et enjeux

- Répondre au besoin de normalisation
- Appréhender les modèles conceptuels
- Appréhender le modèle physique
- Comprendre les relations et leurs éléments
- Mesurer les limites de Merise

4/ Appréhender les différents types de SGBD

- Comprendre les SGBD relationnels
- Comprendre les SGBD objets
- Visualiser la place de XML et XSL

5/ Savoir gérer des système de Gestion de Bases de Données

- Visualiser le besoin fondamental
- Mettre en place la sécurité des données
- Distinguer la réplication de la répartition
- Appréhender les grappes de SGBD

6/ Connaître les différents acteurs du marché en termes de SGBD

- Acteurs professionnels : SQL Server, Oracle, IBM DB2
- Acteurs plus puissants : MySQL et PostgreSQL
- Le SGBD Objet : EyeDB
- Savoir bien choisir son SGBD

7/ SQL et OQL : Présentation des langages de requêtage

- Introduction à SQL, langage monde relationnel
- Introduction à OQL, de EyeDB

PRIX (INTER-ENTREPRISE) : 1250 euros

2 jours

SEM30

Vous souhaitez organiser
cette formation dans vos locaux ?

Contactez nous :

01 84 80 46 24

christophe@agoratic.com

OBJECTIFS

- Se familiariser avec la notion de SGBD
- Mesurer les enjeux de la modélisation de BDD en termes d'intégrité
- Identifier les enjeux de la modélisation en termes de performances
- Mesurer la puissance du langage SQL pour la manipulation de données
- Visualiser les principaux acteurs du marché et les comparer

PRE-REQUIS

- Aucun prérequis n'est nécessaire

PUBLIC CONCERNE

- Utilisateur d'outils décisionnels
- Personne désirant comprendre les bases de données

DATES INTER-ENTREPRISES

Paris

22/06/2026, 19/10/2026,

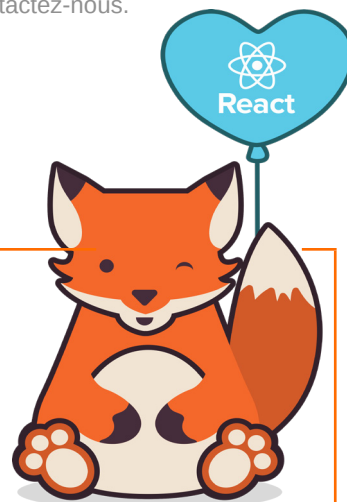
Si vous souhaitez organiser cette formation a une autre date contactez-nous.

NOUS CONTACTER

AGORATIC

107 rue Caulaincourt
75018 Paris

Tel : 01 84 80 46 24
<https://agoratic.com>



PROGRAMME (suite)**8/ État de l'art des système de Gestion de Bases de Données**

- Appréhender les grilles de SGBD
- Utiliser les proxy de SGBD
- Les fichiers XSQL

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Prestation de services

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention particulière, la société AgoraTIC n'est pas tenue d'effectuer l'installation des produits. En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

Prix et conditions de paiement

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client après exécution de la prestation.

Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation, sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à AgoraTIC au moins deux semaines avant le début de la prestation. Cette disposition ne dispense pas le client d'adresser un bon de commande à AgoraTIC. En cas de non-règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

Règlement

Le règlement des factures peut s'effectuer :

- par chèque ;
- par virement bancaire :

Qonto

Établissement : 16958

Code guichet : 00001

Compte : 20394435147

Clé : 24

En indiquant le numéro de la ou des factures concernées.

Les factures sont payables à réception, nettes, sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit :

- des frais financiers de 1,5 % par mois au prorata temporis ;
- l'application d'une clause pénale égale à 20 % du prix de vente hors taxes ;
- l'exigibilité immédiate des factures non échues.

AgoraTIC se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans que cela puisse donner lieu à des dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'attestation de stage est jointe à la facture.

Convention de formation

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

Convocations

AgoraTIC ne peut être tenue responsable de la non-réception de la convocation, quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

Annulation, absence, report d'inscription

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donne lieu à la facturation au client de 50 % du coût total du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

Annulation d'un stage

AgoraTIC se réserve la possibilité d'annuler tout stage interentreprises en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement en supports de stage ou de problème technique, et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et leur inscription sera automatiquement reportée à la session suivante.

Responsabilité

Sauf faute lourde, la société AgoraTIC limite sa responsabilité au montant des prestations fournies. Concernant le passage de tous les types de tests de certification, la société AgoraTIC dégage toute responsabilité en cas de problème, notamment d'ordre technique.

Attribution de compétence - Litiges

L'élection de domicile est faite par AgoraTIC à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

À défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de commerce de Paris, appliquant la loi française.

Propriété intellectuelle

L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957, "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source".

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code pénal. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage.

L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du commerce des États-Unis. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.



ORGANISME DE FORMATION RÉFÉRENCÉ SOUS LE NUMÉRO : 117 555 432 75